



# FEDERATION DES MINISTERES ET ŒUVRES DE NAZARETH

## INSTITUT BIBLIQUE INTERNATIONAL NEHEMIE

*Mon peuple périt parce qu'il  
Lui manque la connaissance  
(Osée 4:6)*

*Allez, faites de toutes  
les nations des disciples.  
(Matthieu 28:19)*

# STATUTS

**ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF  
B.P.  
POINTE - NOIRE (CONGO)**

**TITRE I**  
**PREAMBULE**

**Article 1:** Il est créé au sien de la "**Fédération des Ministères et Œuvres de Nazareth**", une œuvre culturelle et évangélique dénommé "**INSTITUT BIBLIQUE INTERNATIONAL NEHEMIE**" (en sigle **IBIN**), selon qu'il est écrit: "*Mon peuple périt parce qu'il lui manque la connaissance*" (Osée 4:6).

**Alinéa 1 NATURE : Forme - Objet - Siège Social - Durée**

- \* L'institut est un établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans l'enseignement de la Parole de Dieu.
- \* Son objectif est le perfectionnement des saints et la formation des disciples de Jésus en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ.
- \* L'institut a également pour vocation d'initier et développer des projets missionnaires chrétiens en vue, toujours de veiller au perfectionnement des saints.
- \* Le siège de l'Institut est fixé à Pointe-Noire.
- \* La durée de son action est de quatre vingt dix neuf (99) ans à compter de la date de la constitution définitive.

**Alinéa 2 DECLARATION DOCTRINALE**

Nous croyons:

- Qu'il existe un seul Dieu, créateur du ciel, de la terre et de tout ce qu'ils renferment.
- Que le Père, le Fils et le Saint Esprit sont UN dans une sainte trinité.
- Que notre Seigneur Jésus-Christ est le seul médiateur entre Dieu et les hommes, et qu'il s'est livré lui-même en rançon pour tous.
- Que quiconque confesse de sa bouche le Seigneur Jésus, et croit dans son coeur que Dieu l'a ressuscité des morts est sauvé.
- Que les neuf (9) dons du Saint-Esprit opèrent pleinement aujourd'hui.
- Que tout pouvoir a été donné à notre Seigneur Jésus-Christ dans le ciel et sur la terre; il est donc seul digne d'exercer l'autorité sur le monde entier.
- Que toute la bible est la parole inspirée de Dieu et elle est vraie de Genèse à Apocalypse.
- Au retour imminent de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ dans toute sa puissance et sa gloire.

**Alinéa 3 ACTION MISSIONNAIRE**

L'institut peut, pour renforcer son efficacité s'organiser pour délocaliser ses activités afin d'atteindre les enfants de Dieu disséminés sur toute l'étendue du territoire de la république du Congo.

**TITRE II**  
**INSCRIPTION ET FORMATION**

**Article 2:** L'institut accueille les étudiants des deux sexes, inscrits:

- \* par les églises locales membres de la fédération,
- \* par les églises sœurs non membres de la fédération,
- \* à titre individuel

**Article 3:** La durée de la formation est de trois ans pour les deux options accordées aux étudiants :

- \* options sans mémoire,
- \* option avec mémoire.

**TITRE III**  
**RESSOURCES**

**Article 4:**

Les ressources de l'I. B. I. N. sont constituées par les:

- subventions de la Fédération des Ministères et Oeuvres de Nazareth,
- subventions des églises partenaires,
- dons des personnes physiques ou morales,
- droits d'inscription des étudiants,
- frais d'écolage des étudiants,
- ventes des supports des cours,
- activités économiques propres à l'IBIN.

**TITRE IV**  
**ORGANISATION**

**Article 5:** Les organes de décision et de direction de l'institut sont:

- L'Assemblée Générale
- La Présidence d'honneur
- Le Comité de Direction

- La Commission Permanente des Etudes
- Le Service Administratif
- Le Corps Professoral
- La Délégation des Etudiants

**Article 6**                    **DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Elle est l'instance qui détient tous les pouvoirs en vue de la réalisation des buts et des objectifs de l'institut.

Elle élabore le programme annuel d'action de l'institut.

**Article 7:**                    **DE LA PRESIDENCE D'HONNEUR**

La Présidence d'honneur est un organe régulateur, fonctionnant comme un Conseil des Sages.

Il a pour tâches:

- De veiller à la bonne marche de l'institut.
- De donner des avis et recommandations sur tous les aspects de la vie de l'institut

**Article 8:**                    **DU COMITE DE DIRECTION**

Le Comité de Direction est un organe de décision qui a pour objet de conduire l'action au quotidien.

**Article 9:**                    **DE LA COMMISSION PERMANENTE DES ETUDES**

LA Commission Permanent des Etudes est l'organe chargé :

- \* de la coordination des activités des professeurs,
- \* de l'élaboration et de l'actualisation du programme des cours

**Article 10:**                    **DU SERVICE ADMINISTRATIF**

Le Service Administratif est chargé de gérer tous les aspects administratifs et disciplinaires liés aux diverses activités du Comité de Direction.

**Article 11:**                    **DU CORPS PROFESSORAL**

- \* Les professeurs de l'institut sont nommés par l'Assemblée Générale

**Article 12:**                    **DE LA DELEGATION DES ETUDIANTS**

La Délégation des Etudiants est chargée:

- \* de veiller à l'éthique parmi les étudiants
- \* de servir de "courroie de transmission" entre les instances dirigeants de l'IBIN et les étudiants.

**TITRE V**  
**REGLEMENT INTERIEUR**

**Article 13:** Un règlement intérieur est établi et approuvé par l'Assemblée Générale.

Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points utiles au bon fonctionnement de l'institut, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'institut.

Ainsi, il donne les dispositions concernant la vie spirituelle des étudiants, les démissions, les sanctions, etc.

**TITRE VI**  
**DISPOSITIONS FINALES**

**Article 14:           DISSOLUTION**

La dissolution de l'institut ne peut-être prononcée que par l'Assemblée Générale de la Fédération des Ministères et Œuvres de Nazareth.

Fait à Pointe-Noire (République du Congo), le 17 novembre 2007

**L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**